

# Agglomération lausannoise : politique communale

Autor(en): **L.P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **37 (1965)**

Heft 7

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-125814>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Agglomération lausannoise: Politique communale

15

Il est vrai qu'à tous les échelons il est plus facile de suivre les ornières du passé que de tenter de tracer les voies de l'avenir.

La transformation la plus importante que l'on observe dans le bâtiment, transformation due à l'adoption de techniques nouvelles comme à l'ampleur des programmes de construction, c'est l'obligation, à tous les échelons, du travail en équipe, du travail collectif.

Rien de grand ne peut se concevoir aujourd'hui sans une collaboration constante entre les architectes, les ingénieurs, les bureaux d'études des entreprises, les services techniques des usines.

Rien de grand ne peut se réaliser sans un plan de travail précis, une coordination permanente, auxquels tous doivent prêter la main. Le travail et la responsabilité individuels subsistent, bien sûr, mais dans le cadre d'une équipe où chacun joue son rôle et participe à l'œuvre commune.

La complexité du problème ne permet plus à un homme seul de le connaître et de le maîtriser. Et ce travail d'équipe obligatoire, exigé par l'industrialisation progressive de la construction, c'est sûrement la révolution la plus profonde des métiers du bâtiment depuis toujours. Ceci m'amène tout naturellement à une comparaison qui me servira de conclusion.

Passant du problème technique à celui de la propriété foncière et de la finance, on constate une évolution parallèle du problème.

Il y a cinquante ans, la presque totalité des bâtiments locatifs était propriété de particuliers. Avec l'évolution actuelle, la dimension toujours croissante des bâtiments qui est l'expression de besoins croissants, la propriété du logement est de moins en moins l'apanage du propriétaire privé, et de plus en plus celui du capital collectif. Les grandes réalisations se font aujourd'hui pour le compte de fondations publiques, de caisses de retraite ou d'assurances, de fonds de placement, de coopératives d'habitation.

C'est ainsi que vous jouez, Messieurs, vous qui êtes assemblés ici aujourd'hui, votre rôle essentiel dans l'édification de nos villes de demain.

Il est souvent question d'agglomération, notamment de l'agglomération lausannoise. Qu'est-ce au juste? L'ensemble de la ville avec ses faubourgs; c'est bien la définition qu'on en donne habituellement. Il s'agit finalement d'une notion qui n'a rien de très rigide et doit se manier avec souplesse. Il n'en reste pas moins que la statistique fédérale, contrainte de préparer ses tableaux sur la base de critères relativement précis n'a pas manqué de poser quelques règles en la matière. Diverses conditions doivent être remplies pour pouvoir incorporer une commune à une agglomération dite urbaine. Il faut une activité professionnelle comportant moins de 20% d'agriculteurs, qu'un tiers au moins de la population active travaille en ville ou dans une commune de l'agglomération et enfin qu'il y ait une continuité des constructions. En tenant compte uniquement de ces dernières conditions, il est facile de mesurer aujourd'hui l'étendue de l'agglomération lausannoise.

Ainsi, on n'a pu parler d'agglomération que le jour où Lausanne ne se trouvait plus isolée mais formait avec les localités périphériques une nouvelle entité. C'est ainsi qu'en 1930 l'agglomération ne comptait que quatre communes (Lausanne, Pully, Prilly, Renens); en 1950 il y en avait six et en 1960 ce sont seize communes qui forment l'agglomération: Lausanne, Belmont, Crissier, Epalinges, Jouxens, Le Mont, Paudex, Prilly, Pully, Renens, Romanel, Lutry, Bussigny, Chavannes, Ecublens, Saint-Sulpice.

Cela fait au total quelque 200 000 habitants – sur une population du canton de 480 000 habitants – groupés dans un quadrilatère dont la base s'appuyant sur le lac a quelque 12 km. de longueur et la hauteur environ 6 km. La localité la plus à l'ouest est Saint-Sulpice et celle située le plus à l'est Lutry, alors que le nord est formé des communes de Romanel, du Mont et d'Epalinges.

Constituant la partie principale de ce rectangle, Lausanne a une population de 134 000 habitants.

Si l'on considère quelques grandes agglomérations urbaines de notre pays et leur évolution démographique de 1941 à 1963, on constate qu'en chiffres proportionnels Genève vient certes en tête avec 92%, mais que l'agglomération lausannoise suit de près avec 86%, passant avant Zurich qui enregistre 81%. D'autres statistiques permettent encore de constater que durant ces quatre dernières années, l'agglomération lausannoise accuse proportionnellement la plus forte progression des villes: agglomérations lausannoise 12%, genevoise 10% contre 6-7% à Bâle, Berne et Zurich. Lausanne se distingue.

*(Feuille d'Avis de Lausanne.)*

L. P.